



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-389

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-06-29-00002 - Arrêté n° 2024-00886 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de l'État-Major Logistique rattaché au préfet, secrétaire général pour l'administration (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2024-06-29-00002

Arrêté n° 2024-00886

accordant délégation de la signature
préfectorale

au sein de l'État-Major Logistique rattaché au
préfet, secrétaire général pour l'administration

arrêté n° 2024-00886
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de l'État-Major Logistique rattaché au
préfet, secrétaire général pour l'administration

Le préfet de police,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

VU le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 modifié portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 77 et 78 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-00158 du 08 février 2024 portant création d'un état-major logistique rattaché au préfet, secrétaire général pour l'administration ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU le décret du 22 décembre 2022 par lequel M. Philippe LE MOING SURZUR, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Bayonne (classe fonctionnelle II), est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BERTRAND, administrateur de l'État de 2^{ème} grade, chef de la cellule PP8 achats/finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 08 février 2024 susvisé, en particulier les actes d'ordonnancement des dépenses prescrites par l'état-major logistique, à l'exception des marchés publics.

Article 2

Délégation est accordée à l'effet d'utiliser une carte d'achat nominative, dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans les limites fixées, aux personnes dont les noms suivent :

- M. Thierry DUCRET, général de 2^{ème} section de l'armée de Terre,
- M. Frédéric BERTRAND, administrateur de l'État de 2^{ème} grade,
- Mme Malika BENYETTOU, commandant de la gendarmerie nationale.

Article 3

La préfète, directrice de cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 29 juin 2024

SIGNÉ :
Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ